

**DÉCLARATION SYNDICALE**  
**À LA RÉUNION DU CONSEIL DE L'OCDE AU NIVEAU MINISTÉRIEL**  
**ET AU SOMMET ÉCONOMIQUE DU G8 À SEA ISLAND**  
**Mai – Juin 2004**

**I INTRODUCTION ET RÉSUMÉ**

1. Les dirigeants du G8 et des pays de l'OCDE doivent profiter du Sommet de Sea Island et de la réunion du Conseil de l'OCDE au niveau ministériel pour rétablir une forme de coopération multilatérale ayant le soutien de l'opinion publique mondiale. Cette coopération est nécessaire pour deux raisons. Elle l'est tout d'abord pour faire face aux nouvelles menaces contre la sécurité physique et pour obtenir des règlements politiques justes au nombre croissant de conflits, ce sous l'autorité renforcée des Nations Unies. Mais elle est aussi nécessaire pour répondre à l'insécurité économique et sociale grandissante qui résulte de la persistance de la pauvreté et des inégalités de plus en plus marquées dans les pays en développement, un terrain favorable à l'émergence de nouveaux conflits.

2. Les gouvernements doivent tirer les conclusions qui s'imposent quant aux inquiétudes que suscite dans l'opinion publique l'impact négatif de la mondialisation. Le rapport de la Commission mondiale de l'OIT sur la dimension sociale de la mondialisation met en évidence une incapacité globale à gérer la mondialisation qui serve les besoins des personnes. Ce rapport affirme avec raison que « le débat public sur la mondialisation est dans l'impasse. L'opinion demeure prisonnière de certitudes idéologiques et est divisée par toutes sortes d'intérêts. La volonté de parvenir à un consensus est faible. Des négociations internationales d'importance capitale sont bloquées et, dans une large mesure, les engagements internationaux en faveur du développement ne sont pas respectés. » Ces remarques concernent notamment la mauvaise gestion de l'intégration dans le système mondial d'échanges et d'investissements de la Chine et d'autres pays en développement, ainsi que la perte d'emplois de qualité dans les pays industrialisés.

3. Les gouvernements doivent montrer la voie pour sortir de cette impasse. Pour ce faire ils doivent donner l'impulsion politique nécessaire à la réalisation de quatre priorités :

- rétablir une croissance économique forte et équilibrée qui crée des emplois meilleurs et en nombre, une « croissance riche en emplois durables » ;
- élaborer et appliquer des règles de commerce international et d'investissement qui soient justes et en conformité avec les droits de l'Homme, notamment les droits fondamentaux des travailleurs et les accords sur l'environnement ;
- redresser la barre pour atteindre les objectifs de développement du millénaire et diminuer les écarts de revenus entre pays en développement, pays en transition, et pays industrialisés ;

- mettre en œuvre et appliquer des normes fortes de gouvernement d'entreprise et de reddition des comptes de l'entreprise qui encouragent les travailleurs à participer aux processus de décision des entreprises.
4. Pour atteindre ces objectifs, il faut mettre en place des politiques gouvernementales dynamiques et coordonnées au niveau international. Pour être efficaces, celles-ci doivent se placer dans un cadre intergouvernemental renouvelé de règles cohérentes et de concertation internationale ; un cadre destiné à instaurer une croissance forte et équilibrée de la demande qui veille à ce que le potentiel des échanges et des investissements soit valorisé et distribué dans une perspective de développement durable. De leur côté, les syndicats s'efforcent de relever le défi de la mondialisation dans un certain nombre de domaines, y compris celui de la négociation avec des entreprises d'accords relatifs à la gestion du changement et à la mondialisation.
5. Les syndicats du G8 et des pays de l'OCDE, ainsi que le mouvement syndical mondial adressent un appel aux gouvernements pour qu'ils décident sans tarder de :
- travailler de concert avec les banques centrales et les partenaires sociaux afin de stimuler la croissance de la demande, tout particulièrement en Europe et au Japon, de manière à rééquilibrer la croissance mondiale et à stimuler la création d'emplois (§ 6-9) ;
  - développer le potentiel de croissance et la qualité de l'emploi par le biais d'initiatives structurelles fondées sur l'investissement dans le capital humain, l'adaptation des compétences, la sécurité des revenus dans un marché de l'emploi en mutation (§ 10-13) ;
  - faire face aux défis associés au vieillissement de la population et à la santé en renforçant les systèmes publics de retraite et de sécurité sociale, travailler avec les partenaires sociaux pour accroître les possibilités d'emploi des travailleurs âgés et des femmes, faciliter l'intégration des travailleurs migrants (§ 14-16) ;
  - restaurer la confiance dans la gouvernance des entreprises grâce à l'application effective de règles portant sur la transparence de l'information, la reddition des comptes du conseil d'administration, la responsabilité des actionnaires et les droits des salariés (§ 17-18) ;
  - lancer une nouvelle initiative en faveur de l'innovation et de la recherche et développement pour soutenir des stratégies ambitieuses en matière de compétitivité des entreprises (§ 19-21) ;
  - donner suite aux propositions des ministres du travail du G8 et à celles du rapport de la Commission mondiale de l'OIT pour la mise en place d'Initiatives de cohérence des politiques et d'un Forum des politiques de mondialisation et donner une signification concrète au concept d'économie socialement responsable en renforçant les législations sur le respect des droits de l'Homme et notamment des droits fondamentaux des travailleurs ainsi que la mise en œuvre des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (§ 22-27) ;

- prendre des mesures urgentes pour atteindre les Objectifs de développement du millénaire en tenant les engagements vis-à-vis des pays du Sud concernant l'allégement de la dette, l'aide au développement et en lançant une initiative mondiale sur les conditions de travail pour le suivi des objectifs en matière de développement durable (§ 28-32).

## II LES EMPLOIS ET LA DEMANDE DANS LE MONDE

### **Augmenter la croissance et développer l'emploi : résoudre le paradoxe croissance/emplois**

6. Bien que les perspectives économiques à court terme paraissent s'améliorer dans certains pays, on assiste actuellement à un dangereux déséquilibre entre les trois principales régions économiques mondiales, accompagné de déséquilibres macroéconomiques et de décalages entre taux d'échanges monétaires qui menacent d'aggraver la déstabilisation mondiale. L'inflation reste faible mais les craintes de déflation persistent dans la zone euro exigeant un renforcement des mesures expansionnistes. Dans les pays de l'OCDE, le chômage se maintient à un niveau élevé inacceptable dans un contexte de stagnation ou même de baisse des salaires et un accroissement de la pauvreté dans certains pays. Selon l'OIT, plus de 185 millions de personnes dans le monde sont aujourd'hui au chômage, soit le niveau le plus élevé jamais atteint, alors que près de 550 millions de personnes travaillent dans la plus grande misère avec 1 \$US ou moins par jour, un nombre inchangé par rapport à 2002.

7. L'amélioration de la croissance de l'emploi, qui est une priorité de l'action publique, doit être obtenue par une croissance économique plus forte et plus équilibrée dans l'ensemble des trois principales régions, fondée sur l'augmentation de la demande intérieure. Pour ce faire, il faut tout d'abord que la zone euro devienne enfin un moteur dynamique de croissance grâce à un assouplissement des politiques monétaires et, à court terme, à une mise en œuvre souple du Pacte de stabilité, autorisant une politique budgétaire coordonnée et axée sur la croissance. Le début de reprise de l'économie japonaise arrive à point nommé et les pouvoirs publics doivent prendre toutes les mesures pour l'accélérer. Aux États-Unis, où la reprise est encore fragile, la politique monétaire doit rester expansionniste et la politique fiscale doit être remaniée pour accroître les revenus des familles à faible et moyen revenu, des chômeurs et pour entamer la restauration d'infrastructures dégradées. Ceci ouvrira la voie à l'indispensable croissance de l'emploi et permettra de réduire les déséquilibres internes et externes sans générer de choc pour l'économie mondiale.

8. La plupart des pays en développement ont besoin d'une croissance durable plus forte s'appuyant sur la demande intérieure. Cependant, le chômage et l'emploi non protégé continuent de toucher durement une grande partie du monde en développement et s'accompagnent, dans les pays à faible croissance, d'une augmentation de l'emploi dans le secteur informel ce qui détériore encore davantage la situation des travailleurs pauvres. Les séquelles des programmes d'ajustement structurel axés sur le développement des marchés, souvent imposés de l'extérieur et favorisant la croissance par les exportations, ont eu un effet déflationniste, ont affaibli les investissements, entraîné la dégradation des infrastructures et épuisé le secteur public au point de le conduire à la faillite dans de nombreux pays. En outre, dans certains pays la priorité accordée aux industries exportatrices pour tirer la croissance ont créé d'énormes problèmes de migration interne. Entre temps, la libéralisation et la déréglementation des marchés financiers ont abouti à l'explosion du niveau des réserves

financières, détournant ainsi les ressources, pourtant peu abondantes, de l'objectif d'investissement dans l'appareil productif. Ceux qui en ont tiré profit ont été certaines élites richissimes alors que les travailleurs pauvres et les chômeurs en ont supporté les conséquences.

9. Dans la zone OCDE il existe des circonstances favorables à la mise en place d'une politique macroéconomique active pour promouvoir la croissance et l'emploi dans un contexte d'inflation minimum. Les mesures unilatérales sont bien insuffisantes dans une économie mondialisée fondée sur l'interdépendance économique. Pour développer au maximum ce potentiel de croissance et éviter les effets d'entraînement négatifs, le G7, les ministres des Finances de l'OCDE et les banques centrales se doivent de mettre en œuvre un ensemble coordonné de mesures destinées à relancer l'économie mondiale et la croissance de l'emploi :

- L'Union européenne doit remettre sur les rails la stratégie de Lisbonne avec son objectif de croissance de 3% et son orientation vers une politique sociale. Les dirigeants politiques doivent faire preuve de souplesse dans l'interprétation du Pacte de stabilité et de croissance à court terme pour soutenir la croissance et ils doivent en outre réviser le Pacte de manière à encourager les investissements publics et permettre aux initiatives budgétaires de stimuler la demande intérieure en période de fléchissement de la conjoncture et d'assainir les finances publiques en période de haute conjoncture. La Banque centrale européenne (BCE), obligée d'encourager la croissance et l'emploi sur fond de désinflation et de surévaluation de l'euro, doit soutenir les objectifs de croissance économique forte et de cohésion sociale qui ont été fixés à Lisbonne. La situation économique et sociale exige une baisse des taux d'intérêt alors que les responsables politiques doivent établir des lignes directrices relatives aux taux de change pour que la BCE, en collaboration avec d'autres banques centrales, contribue à résoudre les problèmes de déséquilibres de l'économie mondiale et stimule de ce fait la croissance. Un scénario de croissance soutenue et non-inflationniste, au-dessus de la tendance, dynamiserait les investissements et la productivité et donnerait confiance aux partenaires sociaux pour négocier des pactes de création d'emplois fondés sur l'innovation et l'amélioration des compétences.
- Les dispositions prises par les États-Unis en termes de politique monétaire face au ralentissement de l'activité économique, ont contribué à donner un coup de fouet à la croissance mais la reprise reste fragile et sans emplois, due en grande partie à une politique budgétaire mal ciblée. Le cadeau fiscal qui bénéficie aux plus riches par le biais de réductions d'impôts sur les fortunes et aux grosses entreprises n'a pas répondu aux attentes de l'économie américaine et des ménages salariés. La politique budgétaire doit être réorientée pour bénéficier à ceux qui en ont le plus besoin – les travailleurs pauvres, les chômeurs, les petites et moyennes entreprises créatrices d'emplois – tout en étant soutenue par des investissements publics indispensables pour améliorer l'infrastructure et créer des emplois. Pour que la reprise s'inscrive dans la durée, il faut des augmentations de salaires et une croissance de l'emploi, ce qui suppose un partage plus équitable des gains de productivité actuels. Une telle combinaison de politiques publiques stimulera une croissance non-inflationniste des emplois tout en accroissant les recettes fiscales pour réduire le déficit budgétaire fédéral.
- L'économie japonaise semble franchir enfin le cap critique mais la reprise est fragile et beaucoup trop dépendante du secteur des exportations. En attendant, la confiance des

consommateurs reste limitée face à la persistance des anticipations déflationnistes. La banque centrale doit poursuivre sa stratégie consistant à injecter des liquidités dans l'économie par l'intermédiaire du système bancaire bien que cette politique devrait aussi s'attacher à soutenir la demande intérieure par le biais de la consommation et d'investissements appropriés pour mieux équilibrer la reprise. Elle doit envoyer des signaux clairs indiquant, dans un avenir prévisible, le maintien des taux d'intérêt à leurs niveaux actuels. Des mesures doivent aussi être prises pour renforcer la confiance des consommateurs et accroître les dépenses afin de stimuler la demande intérieure et diminuer le chômage, dont un engagement des pouvoirs publics en faveur de la croissance de salaires réels.

### III LA RÉFORME STRUCTURELLE ET LES MARCHÉS DU TRAVAIL

#### La nécessité d'une approche ambitieuse en matière de création d'emplois

10. L'étude de l'OCDE sur la Croissance et les récents résultats sur la croissance et l'emploi dans un certain nombre de pays européens – et en particulier ceux d'Europe du Nord qui ont adopté des réformes ambitieuses – montrent l'amélioration du marché du travail et des taux d'emplois élevés peuvent être atteints sur la base de politiques coordonnées dans les domaines du dialogue social, de la politique macroéconomique et du marché du travail. Les mesures partiales qui visent à réduire les acquis sociaux et à « punir » les chômeurs sont tout simplement injustes et inefficaces. Ces exemples et l'expérience acquise dans la mise en œuvre de la Stratégie de l'emploi de l'Union européenne doivent servir de point de départ à une réévaluation de la *Stratégie de l'OCDE pour l'emploi*.

11. L'investissement dans l'éducation est d'une importance fondamentale dans une « société du savoir ». Les investissements publics dans l'enseignement général doivent constituer une priorité pour les gouvernements des pays de l'OCDE et doivent être suffisants pour garantir la qualité et l'égalité d'accès. Chaque pays de l'OCDE devrait se fixer comme objectif d'investir 6% de son PIB dans l'éducation. La mondialisation entraîne aussi une intensification des mouvements migratoires transfrontaliers et de plus en plus à destination des pays de l'OCDE ; il faut donc accorder une attention particulière à l'éducation et à la reconnaissance des acquis professionnels des réfugiés et des familles migrantes afin d'éviter une « ghettoïsation » dont les conséquences sont dangereuses pour la cohésion sociale et la sécurité. Les programmes d'enseignement préscolaire sont importants car ils créent une ouverture et permettent de surmonter les inconvénients consécutifs aux différences ethniques, culturelles ou socio-économiques.

12. Les gouvernements de l'OCDE et du G8 doivent tenir les engagements qu'ils ont pris par le passé d'investir dans la formation tout au long de la vie. Ils doivent :

- mettre en œuvre des mesures actives visant le marché du travail afin de permettre une restructuration acceptable pour la collectivité et la mise en place, dans les entreprises, de systèmes de congés d'études rémunérés ;
- assurer un financement convenable de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, en veillant à ce que les employeurs investissent également dans les compétences et à la motivation des salariés pour suivre une formation tout au long de la vie, surmontant

ainsi la tendance bien connue des marchés au sous-investissement dans la formation professionnelle ;

- encourager et faciliter les accords entre employeurs et syndicats qui permettent concrètement la participation à la formation tout au long de la vie ;
- poursuivre des politiques visant à renforcer l'égalité des chances, à combler les écarts entre hommes et femmes et à supprimer toute autre forme de discrimination dans les domaines de l'éducation, de la formation et de l'emploi ;
- poursuivre des politiques visant à promouvoir à la fois des systèmes de travail à hautes performances et l'utilisation effective du potentiel de compétences de la main d'œuvre, en particulier les connaissances et l'expérience des travailleurs.

13. Les syndicats sont prêts à s'investir plus en avant en tant que négociateurs de formation et de gestion du changement afin de soutenir une telle approche ambitieuse ; encore faudrait-il leur attribuer un rôle essentiel dans ce processus.

### **Sécurité des retraites et amélioration des perspectives du marché du travail pour les travailleurs âgés**

14. Les effets prévisibles du vieillissement des sociétés sur la pérennité financière des régimes de retraite actuels (essentiellement publics) alimentent le débat en cours sur la politique de réforme des pensions. Cependant, le changement démographique n'est pas le seul problème auquel sont confrontés les régimes de retraite. L'insécurité sociale est en augmentation avec la perte par un grand nombre de travailleurs de leur système de retraite à prestation déterminée, alors que les fluctuations des marchés financiers ont littéralement anéanti le capital investi dans les systèmes à cotisation déterminée ou dans l'épargne des ménages. Les changements intervenus sur les marchés du travail ont augmenté l'insécurité et l'instabilité du travail. Non seulement ces changements diminuent les contributions aux régimes de retraite mais ils entraînent aussi une baisse des droits à pension à un niveau inférieur à celui des travailleurs occupant un emploi classique. Le nombre de travailleurs qui ne sont pas couverts de façon satisfaisante par les régimes de retraite actuels est donc en augmentation. L'enjeu consiste à réformer et moderniser les régimes de pensions de manière à leur permettre de faire face aux risques et aux exigences futurs.

15. Les mesures de privatisation, le plus souvent inéquitables et donc impopulaires, ne permettront pas d'aboutir à la pérennité financière des régimes de retraite. Le remplacement des régimes de retraite publics par des régimes privés ou des systèmes de capitalisation ne peut servir de modèle pour la réforme. Il ne résout pas le problème démographique essentiel qui est celui de l'augmentation du rapport de dépendance entre générations. Les pressions actuarielles passeront simplement de l'Etat aux marchés financiers avec des risques concomitants (comme nous l'avons vu par exemple lors de la crise financière asiatique et aux Etats Unis). Certains pays de l'OCDE ont déjà pris des mesures pour stabiliser les coûts des régimes de retraite publics. On peut citer les efforts visant à élargir l'assiette des cotisations aux caisses de retraite et le passage à des systèmes à plusieurs niveaux. Ces pays tentent également d'inverser la tendance à la diminution de la période d'activité professionnelle et à l'allongement de celle de la retraite. Très souvent, les pays qui ont réduit les coûts publics ont en permanence des problèmes d'inégalité et de pauvreté chez les personnes âgées. Les débats et les politiques de réforme montrent qu'il n'existe pas une seule et unique solution. Il est clair

cependant que de solides systèmes publics sont plus efficaces pour l'étendue des services offerts et pour la portabilité des droits à pension ; leurs coûts administratifs sont bien inférieurs et ils sont considérés comme plus équitables.

16. Pour aboutir à la sécurité en matière de retraite des travailleurs, il faut réorienter le débat sur la réforme en s'écartant des questions sensibles d'âge réglementaire de départ à la retraite, et en visant une amélioration des perspectives d'emploi et de participation pour les travailleurs âgés de plus de 50 ans. Pour inverser la tendance à la mise en préretraite ou au chômage de fin de carrière, il est de la plus grande importance de combattre les pressions générées par un chômage élevé, par une faible demande de main d'œuvre, par des discriminations liées à l'âge, par des approches à court terme de la restructuration des entreprises. De nombreux exemples montrent que les employeurs et les syndicats peuvent concevoir des solutions novatrices à condition qu'il y ait une demande croissante de main d'œuvre. Des initiatives conjointes menées par les gouvernements, les employeurs et les syndicats doivent changer les pratiques actuelles en matière d'emploi et adapter les systèmes de travail, les lieux de travail et les parcours professionnels au vieillissement. Ces initiatives doivent mettre l'accent sur :

- un meilleur accès à la formation ;
- les moyens d'améliorer la qualité du travail et les conditions de travail par le relèvement des normes d'hygiène et de sécurité au travail ;
- la promotion des mesures de prévention contre les maladies ;
- une restructuration des entreprises accompagnée du maintien en poste des travailleurs âgés ; et sur
- l'amélioration de la flexibilité en matière de départ à la retraite.

#### **IV LA RESPONSABILITE DE REDDITION DES COMPTES DES ENTREPRISES**

##### **Le gouvernement d'entreprise**

17. La défiance du public à l'égard des entreprises est aujourd'hui une réalité dans tous les pays de l'OCDE et au-delà. Ce début de millénaire a consacré l'arrêt brutal des anticipations irréalistes des marchés concernant les profits des entreprises et la fin de la bulle spéculative financière internationale qui y était liée, tandis que se multiplient les scandales financiers d'entreprises. La crise couve, et s'est étendue de quelques grandes défaillances spectaculaires comme celles d'Enron et de Parmalat à une multitude d'entreprises partout dans le monde. Des réseaux d'initiés ont ainsi manipulé des situations de conflits d'intérêts pour s'enrichir à bon compte, non pas en créant de la richesse, mais en se partageant les revenus au détriment des salariés, des actionnaires, des contribuables et des citoyens. Ces scandales ont mis en évidence les lacunes des législations relatives aux sociétés, les « réseaux d'amitiés » qui règnent en maîtres sur les conseils d'administration, et la passivité manifeste des actionnaires. Entre temps, des salariés ont perdu leur emploi, des retraités ont perdu l'assurance d'une pension de retraite digne et les ressources productives des entreprises ont été indûment captées ou annihilées. Un fossé se creuse entre les intérêts particuliers d'une certaine élite et l'intérêt social de l'entreprise.

18. Les mesures prises au niveau national ont contribué dans une certaine mesure à restaurer la confiance du public dans les entreprises mais restent encore en deçà des attentes. En l'absence de cadres réglementaires solides, l'auto-régulation est insuffisante. Les parties prenantes, dont les salariés et les investisseurs et les actionnaires responsables, doivent être en mesure de tenir les PDG et les conseils d'administration redevables de leurs actions, tout en assurant leurs responsabilités vis-à-vis des parties prenantes externes. Au niveau international, les ministres de l'OCDE vont approuver une version révisée des Principes OCDE de gouvernement d'entreprise, seule norme internationale permettant d'orienter les débats nationaux sur la réforme du gouvernement d'entreprise. Cette révision inclut la reconnaissance des droits des parties prenantes en vertu de la loi ou des accords mutuels. Il faut maintenant que les gouvernements donnent à l'OCDE un mandat précis et des ressources pour entamer un dialogue avec les différentes parties prenantes et élaborer un processus de suivi des réformes du gouvernement d'entreprise dans les Etats membres, qui serviront de base à un programme de travail prospectif destiné à développer et renforcer davantage les Principes dans tous les domaines.

### **La politique d'innovation**

19. Pour améliorer la compétitivité internationale et promouvoir la croissance économique, la politique d'innovation doit tenir compte de toutes les facettes du développement durable. Il s'agit en particulier de l'intégration sociale, de l'équité et de la résolution des problèmes liés à la pollution, à l'énergie et à la pauvreté. La politique de l'innovation doit encourager l'instauration d'un dialogue sur l'élaboration des politiques réunissant les gouvernements, les entreprises, les syndicats et les établissements publics de recherche. Ce dialogue doit s'inscrire dans le cadre d'un débat économique et social plus large sur la priorité donnée à la science, à la technologie et à l'innovation en tant que moteurs d'une croissance, d'un développement et d'un bien-être durables. Afin de stimuler l'innovation organisationnelle, d'accroître la productivité et d'améliorer la qualité de la vie professionnelle, les gouvernements doivent élaborer et mettre en œuvre des politiques ciblées destinées à :

- promouvoir de nouvelles formes d'emploi et d'organisation du travail comme le travail d'équipe dans des systèmes très performants d'organisation du travail ;
- contribuer au développement et à l'acquisition de compétences en matière de gestion et de coopération ;
- valoriser les ressources humaines dans le but d'améliorer les compétences et de contribuer à l'innovation.

### **Recherche et développement**

20. Les effets conjugués d'une croissance plus faible dans un grand nombre de pays de l'OCDE depuis 2000 et la persistance des restrictions au niveau des dépenses publiques se sont traduits par une baisse des ressources actuellement consacrées à la R&D dans un certain nombre de pays et leur quasi-stagnation au niveau de l'OCDE ce qui constitue une menace pour le soutien de stratégies de croissance fondées sur le savoir. L'insuffisance des ressources compromet la progression de la production des connaissances indispensables à la promotion du développement durable ; elle met également en danger le bon fonctionnement des systèmes nationaux d'innovation. Des dépenses publiques insuffisantes en matière de R&D nuisent à

l'éducation, diminuent les possibilités de formation, menacent les infrastructures favorables à la science et à la recherche et limitent la recherche fondamentale. Il faut investir en particulier dans les effectifs de la recherche.

21. L'OCDE devrait examiner la question de savoir si un crédit d'impôt pour la R&D pourrait contribuer à dégager un financement adéquat permettant de porter le montant des investissements en R&D à au moins 3% du PIB d'ici 2010, comme cela a été annoncé lors de la réunion du Conseil européen de Barcelone, en 2002. Cela devrait également servir de référence dans l'ensemble de la zone OCDE.

## V DE NOUVELLES RÈGLES POUR LA MONDIALISATION

22. L'échec de la 5<sup>e</sup> conférence ministérielle de l'OMC à Cancún a démontré l'incapacité du système multilatéral actuel à résoudre convenablement les multiples problèmes sociaux et économiques de la mondialisation. Pour que les négociations reprennent, les membres de l'OMC doivent reconnaître que le commerce n'est qu'un des éléments des trois piliers du développement durable approuvés lors du Sommet mondial sur le développement durable en 2002, et accorder toute leur attention à la dimension sociale du développement, notamment le respect des droits fondamentaux des travailleurs. Il faut renforcer la démocratie et la transparence au sein de l'OMC et réaliser des progrès sur d'autres objectifs essentiels fixés par l'agenda de Doha pour le développement y compris l'élimination de toutes les subventions aux exportations agricoles.

23. Les ministres du travail du G8 réunis à Stuttgart en décembre 2003 ont demandé que des travaux soient entrepris en vue de l'établissement d'un forum inter-institutionnel au sein du système multilatéral afin de veiller au respect des droits des travailleurs. Ils ont également proposé que des mesures soient prises pour développer les relations professionnelles internationales. La Commission mondiale de l'OIT sur la dimension sociale de la mondialisation, a largement plaidé pour que l'on accorde beaucoup plus d'attention à la dimension sociale de la mondialisation. Tant les ministres que la Commission ont lancé un appel pour instaurer la cohérence dans le système multilatéral en matière de respect, par toutes les institutions internationales y compris le FMI, la Banque mondiale et l'OMC, des droits des travailleurs. La réunion ministérielle de l'OCDE et le Sommet du G8 devraient approuver ces conclusions et les gouvernements devraient se mettre d'accord sur des mesures destinées en particulier à :

- examiner leurs procédures en vue de s'assurer de la cohérence de leur action en ce qui concerne les valeurs universelles et les droits de l'Homme afin de mieux les respecter dans la pratique ;
- lancer des Initiatives de cohérence des politiques afin de travailler ensemble à la conception de politiques plus équilibrées et complémentaires en vue d'une mondialisation équitable, qui profite à tout le monde ;
- la mise en place, par les organisations internationales concernées, d'un Forum sur les politiques de la mondialisation. Ce forum sera une plate-forme qui permettra un dialogue régulier au cours duquel seront confrontés différents points de vue sur l'impact social des évolutions et des politiques dans l'économie mondiale ;

- s'attacher à mieux intégrer et à rendre plus cohérentes les politiques internationales applicables à l'économie et au monde du travail ;
- mettre en place, dans les institutions financières internationales et à l'OMC, des structures permettant la consultation avec les partenaires sociaux.

24. La méthode du *laissez-faire* adoptée par certains gouvernements en matière de délocalisation, de sous-traitance, des pays développés vers les pays en développement, menace d'affaiblir le soutien en faveur du système multilatéral des échanges et des investissements. Face à cette situation, il convient que les gouvernements des pays de l'OCDE créent un espace permanent de dialogue et de négociations entre syndicats et entreprises, étayé par des politiques régionales et industrielles ciblées ainsi que des politiques de soutien du marché du travail afin d'aider les communautés dont les emplois peuvent être touchés. Les syndicats et les employeurs clairvoyants sont en train de négocier ces questions au niveau national et international par l'intermédiaire des fédérations syndicales internationales, de manière sectorielle. L'accent est mis sur les négociations immédiates qui permettent de maintenir la stabilité de l'emploi, d'éviter les licenciements obligatoires et de favoriser le reclassement à l'intérieur de l'entreprise et l'amélioration des compétences tout en veillant à ce que les droits des travailleurs soient partout respectés et développés et à ce que les entreprises reconnaissent les syndicats et négocient avec eux. Il incombe aux gouvernements de soutenir les résultats des négociations. Le Comité d'aide au développement de l'OCDE et ses membres pourraient faire plus pour encourager la coopération syndicale internationale et le renforcement des capacités dans les pays en développement. Le projet horizontal du Comité des échanges de l'OCDE sur les échanges et l'ajustement structurel est également essentiel pour recenser les disparités et les besoins de réforme au sein de l'architecture du système mondial d'échanges et d'investissements et pour promouvoir, au niveau national, des politiques d'accompagnement qui n'excluent personne et attribuent un rôle actif aux partenaires sociaux. L'OCDE et l'OIT doivent renforcer leur coopération sur ces questions et faire en sorte que le projet devienne permanent à l'issue de l'échéance de 2005.

### **Négocier la mondialisation – le rôle des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales**

25. S'ils sont correctement appliqués, les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sont essentiels pour élaborer une stratégie de gestion de la mondialisation puisqu'ils réglementent le comportement des entreprises à travers le monde. Etant donné qu'ils s'appliquent aussi aux pays n'ayant pas souscrit aux Principes directeurs, ils peuvent avoir des effets positifs pour les travailleurs de ces pays et où les droits des travailleurs sont souvent violés. Mais les travailleurs ne pourront bénéficier des Principes directeurs que si ces derniers sont largement diffusés. Le TUAC adresse donc un appel aux gouvernements pour qu'ils intensifient leurs efforts de sensibilisation aux Principes directeurs, en particulier dans les pays en développement. L'OCDE doit aussi aider les pays qui souhaitent adopter les Principes directeurs ce qui accroîtra ainsi leur influence au niveau mondial.

26. Les syndicats considèrent les Principes directeurs comme un outil du dialogue social qui peut faciliter la négociation d'accords cadres entre les Fédérations syndicales internationales et les entreprises multinationales. Les Principes directeurs peuvent contribuer à régler des différends non seulement grâce aux efforts des Points de contact nationaux (PCN) mais aussi

parce que les partenaires sociaux se servent activement des procédures prévues par les Principes directeurs. Mais pour ce faire, ils doivent être soutenus par des PCN compétents et énergiques. Plusieurs PCN font encore preuve de négligence dans leur traitement des cas soumis. Le TUAC invite les gouvernements du Japon, de la Corée et des États-Unis en particulier à contrôler et dynamiser leurs PCN.

27. Les Principes directeurs ont un rôle à jouer dans les accords commerciaux et autres accords internationaux. Ils devraient fixer les limites pour les investisseurs et servir également de critère du comportement exigé pour arriver à obtenir des subventions de l'Etat. Seules les entreprises qui respectent les Principes directeurs devraient pouvoir bénéficier des crédits à l'exportation et autres subventions. Ils devraient aussi être utilisés comme dispositions minimum dans les contrats entre les organisations internationales comme la Banque mondiale et les entreprises multinationales.

### **Développement durable**

28. Malgré une pléthore de sommets, d'accords intergouvernementaux et d'engagements, les objectifs du millénaire fixés par les Nations Unies en matière de réduction de la pauvreté ne sont toujours qu'un mirage alors que la destruction de l'environnement et le réchauffement de la planète nous conduisent inexorablement vers un avenir précaire. Les initiatives et les engagements successifs du G8 n'ont pas été tenus. Les institutions multilatérales chargées d'intégrer les trois piliers – économique, social et environnemental - du développement durable ne disposent pas des politiques horizontales et intégrées et des programmes de travail nécessaires pour obtenir des résultats sur le terrain.

29. La mondialisation intensifie les liens entre des processus de prises de décisions dans le domaine social, environnemental et économique qui étaient autrefois indépendants. Les responsables sont de plus en plus conscients des conséquences en cas d'échec de l'intégration des politiques notamment aux niveaux national et local. Les programmes qui illustrent bien les synergies existant entre les trois piliers du développement durable gagneront le soutien de l'opinion publique en faveur du changement. L'OCDE devrait maintenir et développer ses capacités interdisciplinaires à travailler sur la question du développement durable.

30. Il faut affecter des ressources supplémentaires à l'allègement de la dette des pays endettés à faibles revenus. Il faut augmenter le montant de l'allègement de la dette fourni au titre du programme en faveur des PPTE ; le nombre de pays remplissant les conditions requises doit augmenter et la conditionnalité de l'ajustement structurel susceptible d'entraver la réalisation des objectifs de développement du Millénaire ne doit pas faire partie des conditions régissant l'allègement de la dette. Le FMI et la Banque mondiale devraient examiner d'autres moyens d'action possibles telle que la Facilité financière internationale, qui a été proposée, afin de canaliser davantage de ressources financières vers les pays en développement et de soutenir le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Ils devraient veiller à ce que leurs conditions de prêt n'empêchent pas de mettre en œuvre les mesures de réduction de la pauvreté telles qu'elles ont été définies dans les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté.

31. Il faut que tous les pays considèrent comme réalisable l'objectif fixé par les Nations Unies et selon lequel 0,7% du PIB doit être consacré à l'aide publique au développement. Cette aide devrait servir les intérêts des pays bénéficiaires et cesser d'être caractérisée par des politiques « d'aide liée » orientées vers la privatisation. Le lien qui existe actuellement entre

les questions d'aide et de sécurité ne devrait pas non plus stimuler les dépenses militaires au détriment de l'aide humanitaire et de la réduction de la pauvreté. En outre, les objectifs adoptés par les gouvernements et les parties prenantes lors de l'Assemblée des Nations Unies à l'occasion du Millénaire en 2000, doivent devenir les guides du changement notamment en ce qui concerne la santé publique, l'éducation et l'allègement de la pauvreté ainsi que les impératifs sociaux et environnementaux. Il faut s'efforcer tout particulièrement de traduire les objectifs en programmes de changement concrets et mesurables au niveau régional et local ainsi que sur le lieu de travail. Toutefois, les programmes seront voués à l'échec si les travailleurs et l'ensemble de la société ne participent pas activement à leur conception et leur mise en œuvre.

32. Le développement durable devrait faire partie intégrante des prises de décisions et des réformes. Concrètement, les gouvernements doivent :

- promouvoir la coopération en matière de recherche et développement pour avoir une meilleure compréhension des conséquences du changement au niveau de l'emploi et de son rôle dans la suppression de la pauvreté. Ils doivent faire en sorte que les politiques de l'emploi contribuent à la réalisation des Objectifs de développement du millénaire en encourageant la participation des travailleurs au changement dans le domaine de la production et de la consommation ;
- favoriser la mise en place de partenariats sur le lieu de travail qui encouragent les employeurs et les syndicats à fixer des objectifs communs en matière d'éducation, d'eau, de santé, d'hygiène et d'habitation et à procéder à des mesures conjointes de contrôle. Participer à des actions concernant les conditions de travail visant à améliorer la santé des travailleurs et la santé publique et placer le lieu de travail au centre des mesures concernant la responsabilité des pouvoirs publics et des entreprises ;
- tenir compte des effets sociaux distributifs des instruments axés sur le marché pour la mise en œuvre des objectifs environnementaux et économiques. Veiller à ce que les décisions en matière d'échanges et d'investissement soutiennent la prise en compte de la politique sociale dans la planification écologique et économique ;
- mettre leurs programmes de travail en adéquation avec les cycles thématiques annuels de la Commission des Nations Unies pour le développement durable (CSD) et participer aux efforts internationaux déployés en 2004-2005 pour essayer de résoudre les problèmes d'eau et d'installations sanitaires ;
- mettre en œuvre les précédentes décisions prises par le G8 pour soutenir les objectifs de « L'Éducation pour tous » fixés par les institutions des Nations Unies et la Banque mondiale et devant être atteints d'ici 2015.